

États financiers de

**COLLÈGE FRONTIÈRE/
FRONTIER COLLEGE**

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Collège Frontière/Frontier College

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Collège Frontière/Frontier College (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport des auditeurs, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes de bienfaisance, l'entité tire des produits de collectes de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité.

Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants :

- de l'actif à court terme présenté dans les états de la situation financière aux 31 mars 2022 et 2021;



Page 2

- des produits sous forme de collectes de fonds et de l'excédent des produits par rapport aux charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021;
- des soldes de l'actif net à l'ouverture et à la clôture de l'exercice présentés dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021;
- de l'excédent des produits par rapport aux charges présenté dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021.

Nous avons donc exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.



Page 3

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 28 juin 2022

COLLÈGE FRONTIÈRE/FONTIER COLLEGE

État de la situation financière

Au 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 792 179 \$	6 545 116 \$
Débiteurs	599 736	274 284
Stocks et charges payées d'avance	213 115	278 194
Montant à recevoir de la Fondation de Collège Frontière/Frontier College Foundation (note 7)	227 224	303 253
	<u>7 832 254</u>	<u>7 400 847</u>
Immobilisations (note 3)	552 420	582 300
	<u>8 384 674 \$</u>	<u>7 983 147 \$</u>

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	639 699 \$	493 056 \$
Apports reportés [note 5 a)]	6 705 780	6 427 670
Tranche de l'obligation découlant des contrats de location- acquisition échéant à moins de un an (note 6)	15 834	25 378
	<u>7 361 313</u>	<u>6 946 104</u>
Apports reportés – capital [note 5 b)]	190 757	188 605
Obligation découlant des contrats de location-acquisition (note 6)	48 320	64 154
	<u>239 077</u>	<u>252 759</u>
Actif net		
Investissements en immobilisations (note 8)	297 509	304 163
Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	339 537	339 537
Non grevé d'affectations	147 238	140 584
	<u>784 284</u>	<u>784 284</u>

Engagements (note 11)

	<u>8 384 674 \$</u>	<u>7 983 147 \$</u>
--	---------------------	---------------------

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


_____, administratrice
Suzanne Anton


_____, administrateur
Peter Levitt

COLLÈGE FRONTIÈRE/FRONTIER COLLEGE

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Produits		
Subventions et contrats de gouvernements		
Gouvernements provinciaux et territoriaux	4 027 196 \$	2 761 957 \$
Autochtones	1 089 223	657 377
Gouvernement fédéral	670 531	407 173
Administrations municipales	69 734	15 741
Subvention salariale d'urgence du Canada	71 482	1 129 874
Fondation de Collège Frontière/Frontier College		
Foundation		
Fonds de dotation (note 7)	703 500	680 000
Subvention supplémentaire (note 7)	497 526	188 000
Collectes de fonds	2 971 636	2 103 808
Librairie, frais de service et autres	404 559	320 468
Produit d'intérêts	21 689	19 054
Amortissement des apports reportés – capital [note 5 b)]	16 848	22 041
	<u>10 543 924</u>	<u>8 305 493</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	7 935 307	6 344 750
Documentation liée aux programmes et autres coûts	981 380	471 138
Matériel et technologies de l'information	420 149	502 347
Charges locatives	261 829	244 051
Honoraires et assurances	209 136	175 374
Édition et activités promotionnelles	149 545	58 761
Amortissement	137 637	128 535
Déplacements	136 032	54 740
Ressources humaines et perfectionnement du personnel et des bénévoles	118 047	57 078
Frais de bureau	75 972	78 607
Collectes de fonds	69 091	67 272
Coût des ventes	44 571	116 030
Intérêts sur les contrats de location-acquisition	5 228	6 810
	<u>10 543 924</u>	<u>8 305 493</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COLLÈGE FRONTIÈRE/FONTIER COLLEGE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

				2022	2021
	Investissements en immobilisations (note 8)	Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	Non grevé d'affectations	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	304 163 \$	339 537 \$	140 584 \$	784 284 \$	784 284 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(120 789)	–	120 789	–	–
Variation nette des investissements en immobilisations	114 135	–	(114 135)	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	297 509 \$	339 537 \$	147 238 \$	784 284 \$	784 284 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COLLÈGE FRONTIÈRE/FRONTIER COLLEGE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	– \$	– \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	137 637	128 535
Amortissement des apports reportés – capital	(16 848)	(22 041)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(325 452)	11 092
Stocks et charges payées d'avance	65 079	(41 131)
Créditeurs et charges à payer	146 643	34 896
Apports reportés	278 110	1 276 576
Montant à recevoir de la Fondation de Collège Frontière/Frontier College Foundation	76 029	(15 690)
	<u>361 198</u>	<u>1 372 237</u>
Activités de financement		
Apports reportés reçus – capital	19 000	–
Remboursement de l'obligation découlant des contrats de location-acquisition	(25 378)	(23 787)
	<u>(6 378)</u>	<u>(23 787)</u>
Activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations	<u>(107 757)</u>	<u>(109 822)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	247 063	1 238 628
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6 545 116	5 306 488
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>6 792 179 \$</u>	<u>6 545 116 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COLLÈGE FRONTIÈRE/FRONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

Collège Frontière/Frontier College (le « Collège ») est un organisme bénévole qui offre des programmes de formation en alphabétisation partout au Canada et qui a été constitué comme entité juridique en 1922 par une loi spéciale du Parlement du Canada. Le Collège enseigne la lecture et l'écriture dans un environnement favorable à l'apprentissage permanent. Depuis 1899, le Collège rejoint les gens où qu'ils soient et répond aux besoins d'apprentissage qui leur sont propres. Le Collège croit que l'alphabétisation est un droit et il fait en sorte que tous puissent s'en prévaloir.

Le Collège est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu et est en mesure de remettre des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Comptabilisation des produits

Le Collège applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports.

Les apports non grevés d'affectations sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus, ou à titre de somme à recevoir si le montant devant être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux produits selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

Les produits tirés des honoraires, des contrats et des ventes de publications sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus.

COLLÈGE FRONTIÈRE/FRONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à court terme qui sont très liquides et dont les échéances initiales sont inférieures à trois mois.

c) Stocks

Les stocks se rapportent aux fournitures de librairie. La librairie vend des articles aux étudiants du Collège Frontière, aux partenaires de leurs programmes et aux enseignants à l'extérieur de l'organisme. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La juste valeur du bâtiment reçu sous forme d'apport ne pouvant être établie, celle-ci a été inscrite à une valeur symbolique.

Les immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties sur leur durée de vie estimative ou sur la durée du bail, selon le cas.

Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Les immobilisations sont ramenées à leur juste valeur ou à leur coût de remplacement pour tenir compte des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent que les actifs ne contribuent plus à la capacité du Collège de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service associés aux immobilisations est inférieure à leur valeur comptable nette.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire, comme suit.

Bâtiment	40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Améliorations apportées au bâtiment	15 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel	10 ans
Matériel faisant l'objet de contrats de location-acquisition	Durée des contrats de location-acquisition

COLLÈGE FRONTIÈRE/FRONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Dons reçus sous forme de biens et de services

Le Collège reçoit des dons sous forme de biens et de services, en particulier des livres et du bénévolat. Les dons reçus sous forme de biens sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport si leur valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. S'il est impossible de déterminer sa juste valeur, le don ne sera pas constaté. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur des apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. Le Collège n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le Collège détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, le Collège ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir à la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que le Collège s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

COLLÈGE FRONTIÈRE/FONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Facilité de crédit

Le Collège dispose d'une ligne de crédit qui lui permet d'emprunter un montant maximal de 500 000 \$. Cette facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la banque, majoré de 1 %, et est remboursable à vue. Au 31 mars 2022, le Collège n'avait prélevé aucun montant (néant en 2021) sur sa ligne de crédit.

3. Immobilisations

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiment et améliorations locatives	178 249 \$	79 757 \$	98 492 \$	102 489 \$
Améliorations apportées au bâtiment	379 561	88 962	290 599	244 445
Matériel informatique	776 277	680 846	95 431	140 392
Matériel	42 305	34 649	7 656	9 163
Matériel loué en vertu de contrats de location-acquisition	153 412	93 170	60 242	85 811
	1 529 804 \$	977 384 \$	552 420 \$	582 300 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des sommes à remettre à l'État de 602 \$ (729 \$ en 2021), englobant les montants à payer au titre de la taxe de vente harmonisée.

COLLÈGE FRONTIÈRE/FONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

5. Apports reportés

a) Apports reportés à court terme

Les apports reportés liés à des charges d'exercices futurs représentent des subventions et des dons non dépensés grevés d'affectations d'origine externe et destinés à des programmes précis. La variation du solde des apports reportés se présente comme suit.

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 427 670 \$	5 151 094 \$
Montants comptabilisés à titre de produits	(4 734 778)	(2 426 797)
Montants reçus	5 012 888	3 703 373
Solde à la clôture de l'exercice	6 705 780 \$	6 427 670 \$

b) Apports reportés à long terme – capital

Les apports reportés comprennent les tranches non amorties des apports affectés qui ont servi initialement à l'acquisition d'immobilisations. La variation du solde des apports reportés à long terme se présente comme suit.

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	188 605 \$	210 646 \$
Apports reçus	19 000	–
Amortissement des apports reportés – capital	(16 848)	(22 041)
Solde à la clôture de l'exercice	190 757 \$	188 605 \$

COLLÈGE FRONTIÈRE/FRONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

6. Obligation découlant des contrats de location-acquisition

Aux termes des contrats de location-acquisition se rapportant au matériel, le Collège est tenu d'effectuer les paiements annuels minimaux approximatifs suivants.

	2022	2021
2022	– \$	25 378 \$
2023	15 834	27 075
2024	17 928	28 885
2025	19 959	8 194
2026	10 433	–
	64 154	89 532
Moins la tranche échéant à moins de un an	15 834	25 378
	48 320 \$	64 154 \$

7. Opérations entre apparentés

Le Collège et la Fondation de Collège Frontière/Frontier College Foundation (la « Fondation ») sont des parties liées en vertu de la responsabilité de la Fondation de soutenir exclusivement la programmation du Collège avec ses dotations et les dons reçus. Le Collège et la Fondation ont également certains membres communs au sein de leur conseil d'administration. Au cours de l'exercice, le Collège a inscrit des produits de 1 201 026 \$ (868 000 \$ en 2021) provenant de la Fondation, qui sont composés d'apports du fonds de dotation d'un montant de 703 500 \$ (680 000 \$ en 2021) et d'une subvention supplémentaire d'un montant de 497 526 \$ (188 000 \$ en 2021).

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

COLLÈGE FRONTIÈRE/FONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

8. Investissements en immobilisations

a) Les investissements en immobilisations sont calculés comme suit.

	2022	2021
Immobilisations	552 420 \$	582 300 \$
Financé au moyen de contrats de location-acquisition	(64 154)	(89 532)
Financé au moyen des apports reportés – capital	(190 757)	(188 605)
	<u>297 509 \$</u>	<u>304 163 \$</u>

b) La variation nette de l'actif net investi en immobilisations est calculée comme suit.

	2022	2021
Insuffisance des produits par rapport aux charges		
Amortissement des immobilisations	(137 637) \$	(128 535) \$
Amortissement des apports reportés – capital	16 848	22 041
	<u>(120 789)</u>	<u>(106 494)</u>
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations		
Entrées d'immobilisations	107 757	109 822
Financé au moyen des apports reportés – capital	(19 000)	–
Remboursement de l'obligation découlant des contrats de location-acquisition	25 378	23 787
	<u>114 135</u>	<u>133 609</u>
	<u>(6 654) \$</u>	<u>27 115 \$</u>

9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne

L'actif net grevé d'affectations d'origine interne comporte une somme de 339 537 \$ (339 537 \$ en 2021) dans un fonds affecté réservé aux réparations et aux améliorations visant le bâtiment situé au 35, Jackes Avenue. Il n'y a pas eu de virements interfonds en 2022.

COLLÈGE FRONTIÈRE/FONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

10. Contrat avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Le Collège a conclu un contrat de service avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (« MDESC »). Tout excédent résultant du contrat doit être remboursé au MDESC. Le poste « Gouvernements provinciaux et territoriaux » inclut des produits au titre du financement du MDESC; les postes « Salaires et avantages sociaux », « Documentation liée aux programmes et autres coûts », et « Matériel et technologies de l'information » incluent les charges nettes du MDESC au titre des services et soutiens à la participation communautaire. Le financement fourni par le MDESC, soit 19 000 \$, est inclus dans l'apport en capital reporté. Au 31 mars 2022, un montant de 633 \$ avait été comptabilisé à titre de produits au poste « Amortissement des apports reportés – capital » et à titre de charges au poste « Amortissement ». Le tableau qui suit présente un résumé des produits et des charges pour l'exercice clos le 31 mars 2022 pour les services financés par le contrat de service :

Code de détail	Nom du service	Financement du MDESC	Charges nettes	Surplus
D704	DS Services et soutiens à la participation communautaire	85 365 \$	85 365 \$	– \$
	Renouvellement des facilités des partenaires - Capital négligeable	19 000	19 000	–

11. Engagements

Aux termes de divers contrats de location-exploitation se rapportant aux locaux, le Collège est tenu, au 31 mars 2022, d'effectuer les paiements annuels minimaux approximatifs suivants.

2023	79 574 \$
2024	50 874
2025	33 418
	<hr/>
	163 866 \$

12. Risques financiers

Le Collège est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt, de marché, de crédit ou de flux de trésorerie découlant de ses instruments financiers.

COLLÈGE FRONTIÈRE/FRONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

13. Événements postérieurs à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, le Collège a changé de nom le 4 avril 2022 pour s'appeler « Littératie Ensemble » au bout d'un processus de dépôt auprès d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada en vertu de l'article 201 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Le Collège continuera d'utiliser son ancien nom (Collège Frontière) jusqu'à ce que le changement de nom ait été traité par l'Agence du revenu du Canada et après le lancement officiel du changement de nom qui aura lieu après la nomination d'un nouveau président.